

# Dossier d'Inscription – Coupe de France des IAE 2026 – Perpignan

## Week-end du 10 au 12 avril 2026

**Association encadrante de la délégation :** ..... (exemple :  
BDS IAE PERPIGNAN)

**Contact responsable :** ..... (exemple : Téo ANDREOZZI)

---

### Informations générales

Vous trouverez ici toutes les modalités de participation à la **CDF IAE 2026**, qui se déroulera à **Perpignan**, organisée par l'association **du Bureau des Sports de l'IAE Perpignan**. La participation est strictement encadrée par ce dossier. Vous êtes sous la responsabilité de **vos délégations**.

---

### Modalités sportives

Chaque délégation est composée de **40 étudiants minimum et peut monter jusqu'à 50 étudiants maximum**.

Répartition des équipes :

- **Football** : 9 joueurs (min. 3 filles)
- **Handball** : 8 joueurs (min. 3 filles)
- **Basketball** : 7 joueurs (min. 3 filles)
- **Volleyball** : 7 joueurs (min. 3 filles)
- **Pom-pom** : équipe mixte de 9 personnes (min. 3 gars)
- **Rugby** : 10 joueurs (min. 2 filles)\*
- **Mascotte** (joueur·se ou pom-pom)

**⚠ La mixité est obligatoire** dans toutes les disciplines avec minimum 2 filles représentées constamment sur le terrain (exception d'1 seule pour le rugby) **⚠**

\* Le rugby est un sport optionnel. Une délégation peut choisir de venir avec une équipe de rugby ou sans. Un système de points bonus sera mis en place.

---

## Programme prévisionnel – Perpignan 2026

Vous aurez l'occasion de suivre le programme de cette édition 2026 de la Coupe de France des IAE, sur la page Instagram **@cdf\_perpignan\_2026**

### **Vendredi**

- **16h00** : Arrivée des délégations dans le camping
- **18h00 – 18h20** : Arrivée au Parc des Sport
- **18h30** : Début de la cérémonie d'ouverture
- **19h30** : Fin de la cérémonie
- **19h40 – 21h30** : Apéro des régions
- **22h15 – 3h00** : Soirée officielle + retour camping

### **Samedi**

- **07h45 – 08h30** : Trajet camping → Parc des Sports
- **08h30** : Début des petits-déjeuners
- **09h00** : Début des compétitions → **phases de poules**
- **11h45 – 13h45** : Repas
- **13h45 – 19h00** : Suite des compétitions → **matchs à élimination directe**
- **19h00 – 20h30** : Repas
- **21h00 – 22h00** : Préparation soirée
- **22h15 – 03h00** : Soirée officielle + retour camping

### **Dimanche**

- **07h45 – 08h30** : Trajet camping → Parc des Sports
- **08h30** : Début des petits-déjeuners
- **09h00 – 13h00** : Fin des compétitions → **Phases finales**
- **13h30 – 15h15** : Repas & Pom-pom & Mascottes
- **15h15 – 16h15** : Cérémonie de clôture

- **16h30** : Départ des délégations
- 

### **Inclus dans l'inscription**

- **Transport local** pendant tout l'événement, à partir de l'arrivée au camping
  - **Hébergement** : 2 nuits (vendredi et samedi)
  - **Repas** : du vendredi soir au dimanche midi
  - **Accès aux soirées officielles**
- 

### **Tarifs**

- **Prix d'inscription** : ..... € (fixé par l'association encadrante)
- **Caution individuelle** : ..... € (restituée sous conditions)

Le paiement est à remettre **directement à l'association encadrante**, qui centralise l'ensemble des règlements et transfère ensuite l'argent à l'association organisatrice.

---

### **Pièces à fournir pour l'inscription**

1. **Dossier d'inscription individuelle** complété et signé (par chaque étudiant)
  2. **Règlement de la participation et de la caution** (montant à déterminer par l'association encadrante de la délégation)
  3. **Une attestation d'assurance** de responsabilité civile (en cours de validité en avril 2026)
  4. **Certificat médical / décharge de responsabilité** pour le sport en compétition (en cours de validité en avril 2026)
  5. **Charte de bonne conduite** paraphée et signée (ci-dessous dans le présent dossier)
-

## Fiche Individuelle

- **Étudiant à l'IAE de :**

.....

- **Association encadrante de délégation :**

.....

- **Prénom :**

.....

- **Nom :**

.....

- **Adresse :**

.....

- **Ville :**

.....

- **Code Postal :**

.....

- **Téléphone :**

.....

- **Email :**

.....

- **Sport pratiqué durant la CDF :**

.....

---

## **Charte de bonne conduite**

À L'occasion de la Coupe de France des IAE 2026, se déroulant **à Perpignan** au Parc des Sports, **le week-end du 10.11.12 avril 2026** : cette charte a valeur de règlement pour l'événement précédent cité, durant tout le week-end et en tout lieu visité.

**Préambule** : la Charte de prévention du risque d'alcool et de bonne conduite instaurée par l'association organisatrice a pour objectif de définir les relations et les bonnes pratiques entre les parties prenantes à la Coupe de France des IAE. La Charte se résume à travers les différents articles présentés ci-dessous :

### **Article 1 : Parties prenantes**

La présente charte a matière de règle pour les parties prenantes à l'événement, à savoir :

- 1.1 - L'association organisatrice de la Coupe de France
- 1.2 - Les bénévoles
- 1.3 - Les associations encadrantes de délégations
- 1.4 - Les participants étudiants à titre individuel
- 1.5 - IAE FRANCE

### **Article 2 : Dispositifs principaux mis en place par l'association organisatrice de la Coupe de France des IAE pour renforcer la sécurité**

L'association organisatrice s'engage à mettre à disposition des associations encadrantes de délégation :

**2.1 - Transport** : Des bus privés transportent les participants entre les différents lieux de la Coupe de France durant tout le séjour.

Les participants sont dans l'obligation d'utiliser uniquement les bus privés mis à leur disposition durant tout l'événement afin d'assurer une sécurité optimale.

**2.2 - Sécurité** : Une filtration avec palpation à l'entrée du complexe sportif et des lieux de soirée est effectuée. Des chiens de détection peuvent également être mis en place à l'entrée des lieux choisis. Enfin, l'association organisatrice met en place un

dispositif de secours (type Croix Rouge, protection civile) lors des soirées et sur le complexe sportif.

2.3 - Référents : Deux personnes par délégation, formées par l'association organisatrice, accompagnent les participants durant tout le séjour dans la ville hôte.

### **Article 3 - Consommation abusive d'alcool et sanctions disciplinaires**

3.1 - L'interdiction formelle de consommer de l'alcool dans les lieux publics, le camping et le complexe sportif est imposée à tous afin d'assurer la sécurité de chacun et le maintien en l'état des infrastructures utilisées pour cet événement.

3.2 - Chaque participant reste individuellement responsable de sa consommation et de son état. Nous vous rappelons que l'usage de stupéfiant est réprimé par la loi.

3.3 - Un participant dont le comportement laisse supposer un état d'ébriété incompatible avec sa propre sécurité et celle des autres pourra être soumis à un éthylotest par son référent ou par l'un des organisateurs, afin d'assurer la sécurité de tous. L'association organisatrice se réserve le droit d'exclure l'ensemble de la délégation, dans le cas où le comportement d'un participant de la délégation est considéré comme non conforme au règlement.

3.4 - Le respect du règlement intérieur du lieu d'accueil est obligatoire pour tous les participants.

3.5 - Tout comportement pénalement sanctionnable fera l'objet d'un dépôt de plainte.

### **Article 4 - Dégradations ou préjudices provoqués durant le séjour**

4.1 - L'association organisatrice se réserve le droit de ne pas rendre tout ou partie du montant des cautions pour rembourser les dégradations effectuées par les participants durant l'événement. Si le montant total des cautions encaissées ne suffit pas à rembourser le préjudice, l'association encadrante de la délégation concernée devra s'acquitter de la différence.

4.2 - Tout participant qui commet un dommage verra sa responsabilité engagée. La caution versée par sa délégation pourra être entièrement ou partiellement conservée. En cas de dommage dont l'auteur n'est pas identifiable, toutes les parties prenantes (hormis les bénévoles) seront solidaires pour la réparation.

## **Article 5 - Bonne conduite et image du réseau**

5.1 - Chaque participant incarne l'image du réseau IAE FRANCE durant tout l'événement, à travers son IAE. Il a pour mission de porter les valeurs de l'Esprit IAE comme la bienveillance, le respect et l'émulation.

## **Article 6 - Droit à l'image**

L'association organisatrice et IAE France se réservent le droit d'utiliser et de diffuser des images et vidéos prises durant la Coupe de France des IAE à des fins promotionnelles. Ces images pourront être publiées sur divers supports de communication :

- Les réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn, etc.)
- Les sites internet (comme celui d'IAE FRANCE)
- Des brochures, plaquettes et autres outils de communication institutionnelle.

Par ailleurs, les sponsors/partenaires de l'événement sont également susceptibles de partager des contenus incluant votre image sur leurs propres plateformes. En participant, vous consentez expressément à l'utilisation de votre image dans le cadre de la promotion et du rayonnement de la Coupe de France des IAE.

## **Article 7 – Consentement**

Le respect du consentement est un principe fondamental et doit être clairement affirmé dans la charte de l'événement.

Il implique :

La reconnaissance de l'intégrité physique, émotionnelle et psychologique de chaque participant(e), en interdisant toute forme de pression, de contrainte ou de comportement intrusif, que ce soit lors des compétitions, des temps festifs ou de la vie en collectivité.

Chaque interaction, notamment dans les contextes festifs propices aux débordements, doit être basée sur un accord libre, éclairé et réciproque.

Tout comportement non consenti, propos déplacés, gestes inappropriés ou encore harcèlement est strictement interdit et fera l'objet de sanctions fermes.

L'association organisatrice et IAE FRANCE s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos autre que celles prévues ci-dessus et susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies et vidéos objets de la présente autorisation sur tout support à

caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En signant ce dossier, chaque participant s'engage à respecter :

- Le règlement sportif de la Coupe de France des IAE 2026 ;
- Les règles de sécurité (palpations, navettes obligatoires, sobriété sur les lieux) ;
- Le respect des infrastructures, du staff et des autres délégations ;
- Les engagements liés à l'image de l'événement (droit à l'image accepté) ;

⚠ Par cette charte et ce dossier d'inscription individuelle, chaque participant engage sa responsabilité, ainsi tout manquement pourrait entraîner des **sanctions disciplinaires** allant jusqu'à l'exclusion de l'événement !

---

### Signature

Je soussigné(e) .....

Certifie avoir lu et accepté les conditions de participation à la Coupe de France des IAE 2026 à Perpignan.

Autorise expressément l'association organisatrice et IAE FRANCE à faire usage des photographies et vidéos le représentant dans le cadre de la coupe de France IAE FRANCE et sur tous les supports ci-après : presse, publications électroniques et réseaux sociaux, web, projection publique et tous supports de communication faisant la promotion de l'événement, des IAE et d'IAE FRANCE. La présente autorisation est accordée pour une durée de **10 ans** à compter de sa signature.

Date : .....

**Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :**

